

e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

<u>Communiqués</u>

Formations «Comment s'inscrire»

ANNEXES

Amendes



Retour sur ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE ORDINAIRE

Samedi 17 Octobre 2020

à Villiers/Marne

En dépit du contexte et après autorisation préalable de la préfecture cette Assemblée s'est déroulée dans le strict respect des mesures sanitaires. Il convient de souligner le nombre important de Président(e)s et Représentant(e)s des clubs qui avait et tenus à être présents (78 clubs représentés soit 1528 Voix, quorum largement atteint)

3 temps forts ont rythmé cette Assemblée Générale :

- Dans un premier temps ont été validés le rapport moral et financier de l'année écoulée marquée par le confinement et l'annulation de plusieurs actions (tournoi international, ...)
- Ensuite après 40 ans de bénévolat et 16 ans de présidence du DISTRICT Thierry
 MERCIER avait émis le souhait de se retirer. Il a rappelé les principes et valeurs qui ont guidé
 son action et insisté sur les réussites les plus récentes dont il est fier notamment le
 développement du football féminin et la baisse sensible des incivilités grâce à l'appui de toutes
 les parties prenantes (préfecture, police, mairies et clubs). Un vibrant hommage lui a été
 rendu.
- Enfin il revenait à l'Assemblée Générale d'élire un nouveau Comité Directeur pour un mandat de 4 ans. La liste conduite par **Denis TURCK**, ancien Vice Président du DISTRICT et Président du club de Maisons Alfort a été élue avec 87.63% des suffrages exprimés.

Une nouvelle équipe avec un nouveau projet qui vous seront présentés dans les semaines à venir.

Egalement Consultable sur notre site internet

http:// districtvaldemarne.fff .fr/documents/



Modifications des horaires d'ouverture du District du Val de Marne du 19 Octobre au 31 Décembre 2020

du 19 Octobre au 31 Décembre 2020

Le District reste ouvert au Public *(de préférence Réception sur RDV ou Convocation)* et Téléphoniquement comme suit :

Du 19 Octobre au 30 Octobre 2020 :

Ouverture du Lundi au Vendredi de 9H00 à 17H00

Du 2 Novembre au 18 Décembre 2020

Ouverture du Mardi au Vendredi de 9H00 à 17H00 Fermetures les Vendredis 6 et 13 Novembre 2020 à 13h

Fermeture complète du 18 Décembre 2020 à 12h au 4 Janvier 2021 à 14h00.

Edition N° 537 du Jeudi 22 Octobre 2020

COMMUNIQUES



Tous les PROCES-VERBAUX peuvent être consultés sur notre SITE INTERNET,

<u>chaque jeudi après-midi</u>: https://districtvaldemarne.fff.fr *Documents & * Procès-Verbaux

FORMATIONS - DIRIGEANTS

NOUVEAUTE POUR 2020 & 2021

Pour vous inscrire:

Se connecter à l'adresse https://parisidf.fff.fr
Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation dirigeant(e)s »
Consulter « PFFD – Calendrier 2020-2021 » situé en bas de page
Télécharger « PFFD – Fiche d'inscription » situé en bas de page
Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France

Prochaines formations prévues :

Mercredi 18 Novembre 2020 de 18h00 à 22h00 « Appréhender les responsabilités de l'association et du dirigeant. Sessions ouverte aux dirigeants et salariés

Samedi 5 Décembre 2020 de 08h30 à 12h30 « S'approprier les clés de la gestion financière.

Session ouverte aux Dirigeants, trésoriers, Secrétaire Général, Comptable

Les inscriptions à ces modules sont gérées par l'IR2F Retrouvez à l'intérieur du journal toutes les informations nécessaires.

Tirage COUPE DE FRANCE (6ème TOUR) Matchs 31 Octobre 2020

Clubs de notre District encore qualifiés :

Ste-Geneviève (N2) – **Créteil (N)**Linas-Montlhéry (N3) – **Lusitanos Saint-Maur (N2) Ivry (N3)** – Le Mée (R1) ou Red Star (N) **VGA Saint-Maur (R3)** – Bobigny (N2)
Conflans (R1) – **CA Vitry (R1) Villejuif (R2)** – Sénart-Moissy (R1)

COMMUNIQUE AUX CLUBS FUTSAL

Lors de la réunion de révision des règlements qui s'est déroulée le Mardi 1^{er} Septembre 2020, et à la demande du Comité de Direction, certaines mesures ont été allégées (Seront de nouveau appliquées si débordements)

Mesures applicables 2020 / 2021 :

- Début des compétitions le 18 Septembre 2020 (Calendriers consultables sur Foot Club)
- Les Clubs D1 doivent de préférence jouer le Samedi à moyen terme Si besoin, le District pourra faire une attestation pour faciliter les démarches auprès des mairies pour un créneau le samedi
- Réunion des Clubs « FUTSAL » en présence des Arbitres au plus tard avant la 3éme Journée de championnat, avec amende si Absence selon l'annexe financière (100 €) et sanction selon l'annexe de la CDA pour les Arbitres Absents
- Obligation d'avoir un licencié, ne jouant pas, sur le banc de touche
- Visites inopinées sur des rencontres par des Membres du District
- Coupe FUTSAL avec :
- Modifications: ½ Finales et Finale: 2 3-Arbitres et 1 2-Délégués à la charge des deux Clubs + un Dispositif adapté pour la FINALE
- Pour que l'enregistrement d'une équipe soit validé, au moins 8 licences saisies au 10
 Septembre

Mesures qui ont été supprimées :

- Mise en place d'un challenge de l'Exemplarité (formulaire joint)
- Coupe Futsal : Dès le 1^{er} Tour : 2 Arbitres + 1 Délégué à la charge des deux Clubs
- Proposition d'un Challenge du « Fair-Play » avec possibilité d'aggravation des sanctions et des retraits de point(s), voire exclusion d'équipe

COVID-19

Informations importantes

Comme vous le savez, la crise Sanitaire que nous traversons tous, demande une nouvelle organisation.

A toutes fins utiles, nous vous remettons en pièces jointes des documents pour votre club qui pourront répondre à certaines de vos interrogations

- Questions-Réponses : FFF
- Fiche synthèse : « Protocole de reprise » Ligue et Districts

Si avec ces documents certaines questions <u>ne trouvent pas de réponses</u>, le Comité de Direction du District du Val de Marne réuni en date du 1^{er} Septembre 2020 a créé une cellule « COVID-19 » composée de plusieurs membres : *1 Médecin, 1 Avocat, 2 Maires-Adjoints aux Sports, 2 Membres de Clubs, 1 Expert-Comptable, 1 Membre de la Commission de Discipline.* Cette cellule, constituée de diverses compétences, aura pour objet de vous accompagner au mieux dans cette nouvelle tâche et une adresse mail dédiée a été créée :

district94.covid19@gmail.com

Boîte à utiliser pour toutes les questions relatives au COVID-19 pour lesquelles vous n'avez pas trouvé de réponse avec les documents joints. Une réponse vous sera apportée rapidement. A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB «Référent COVID »

PRELEVEMENT aux Clubs et le défraiement des Arbitres

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement continu.

Il est applicable dès la 1ère journée de Championnat.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1, D2,
- U16 D1, D2,

- U14 D1,D2, D3
- CDM D1
- FUTSAL D1 et D2

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant. Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif.

Attention !!!

Pour toutes les autres rencontres (Coupe, demande clubs, etc...),

les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque.

CLUBS:

Le **1**^{er} **prélèvement(*)aux alentours du 25 Septembre 2020**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin Mai **(soit au total 9 prélèvements)**,

<u>le mois de JUIN</u> étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences.

ARBITRES:

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue <u>aux alentours du 20</u> de chaque mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2020, après vérification de la FMI (Qui doit être vérifiée par les Clubs et le ou les Arbitres en présence).

TROPHEE CHAMPIONS 2018/2019

<u>Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2018/2019 sont invités à les retourner au District avant le 10 Octobre 2020 :</u>

Champions D1:

U19	FONTENAY US
FUTSAL	CRETEIL FUTSAL US (2)

Vainqueur Challenge du « Fair-Play » -Coupe du Préfet du Val de Marne :

A.MIMOSA MADA SPORT

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2020/2021

OCTOBRE	1	8	15	22	29
NOVEMBRE	5	12	19	26	
DECEMBRE	3	10	17		
JANVIER	7	14	21	28	
FEVRIER	4	11	18	25	
MARS	4	11	18	25	
AVRIL	1	8	15	22	29
MAI	6	14	20	27	
JUIN	3	10	17	24	
JUILLET	/				

ARTICLE 11- LES OBLIGATIONS

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

- . SENIORS \leftrightarrow 2 équipes
- . JEUNES ↔3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

- . SENIORS \leftrightarrow 2 équipes
- . JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont obligatoirement une U14 et une U16, dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe Pas d'obligation.

- **11.2** L'équipe qui entraîne les obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
- 11.3 Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition <u>ou est déclassée pour fraude</u>, l'équipe Séniors du club qui entraine les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour

laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (hormis déclassement pour fraude).

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus
- Hors période : du 16 juillet au 31 janvier

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels:

- . Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.
- . Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.
- . Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

<u>Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.</u>

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

INFOS CLUBS

Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

Pour le club : Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés :

la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques "Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

Pour le licencié: Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. "; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club 4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F. **Exemples**:

- . Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.
- . Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF: Article 8 – Vérification des licences du RSG du 94

ALARME DEFIBRILLATEUR

r instantanément :APPELER / MASSER / DEFIBRILLER

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!! Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que

la pile a été installée depuis moins de 4 ans,

les électrodes ont moins de 2 ans,

Et cela même si le matériel n'a jamais servi. POUROUOL?

La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).

Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention. LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est

- d'apposer sur le boitier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,
 - de faire la même chose sur l'étui des électrodes,

prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contrainte

de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées.

ACCES A MON COMPTE FFF

Nous vous informons que « Mon Compte FFF » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF» présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

- -Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.
- -Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :
- -Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;
- -Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

- -lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;
- -consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;
- -prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;
- -saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

<u>Précisions concernant les sanctions disciplinaires</u>:

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

<u>Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs</u> :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL »;
- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;
- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT;
- Valider.
- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs» apparaissent.

<u>Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon</u> Compte FFF » :

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués....). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.







Du changement pour nos formations!

Dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications est entièrement gérée par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F – LPIFF)



Comment s'inscrire?



Formation Dirigeant

- Se connecter à l'adresse https://paris-idf.fff.fr
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation dirigeant(e)s »
- Consulter « PFFD Calendrier 2020-2021 » situé en bas de page
- Télécharger « PFFD Fiche d'inscription » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Initiale d'Arbitre

- Se connecter à l'adresse https://paris-idf.fff.fr
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation arbitres »
- Consulter « FIA Calendrier 2020-2021 » situé en bas de page
- Télécharger « FIA, FIA Futsal Dossier de candidature » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France





Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations-techniques/
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité
- « Consulter la liste des sessions », en bas de page
- Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter
- Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription





Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partage, <u>le District continuera à vous proposer une offre de restauration</u> à hauteur de 11€/jour.

Une fiche restauration vous sera transmise à la suite de votre inscription. Vous devrez ainsi la compléter et la retourner à formation@districtvaldemarne.fff.fr

Service formation IR2F 01 85 90 03 70 formations@paris-idf.fff.fr

Service formation District 01 55 96 11 02

formation@districtvaldemarne.fff.fr



INFOS TECHNIQUES

LES DATES DE RENTREES 2020/2021



FOOTBALL D'ANIMATION

2 - Finales

- Finale Départementale U13G Pitch 27/03/2021
- Finale Départementale U10 & U11 22/05/2021
- Finales Futsal 26/05/2021
- Finale Régionale U13G Pitch 0/05/2021
- Finale Nationale U13G Pitch du 23 au 24/05/2021
- Finale Régionale U11G 12/06/2021

FOOTBALL FEMININ

1 - Engagements

Au 22/09/2020 : 31 clubs se sont engagés pour au moins une de nos pratiques féminines

2 - Réunion club programmée le :

- 17/09/2020 : seulement 9 clubs présents
 - APAC Champigny FC 94 VGA St Maur FF CO Vincennois Paris 13 Athletico US St Maur Lusitanos – Villeneuve AFC – FC Thiais – Elan Chevilly-Larue

3 - Nos pratiques:

- Dans le but d'une harmonisation régionale, la pratique U15F se fera à 8
- Pour répondre à l'impact de la pandémie, nos criteriums démarreront à la rentrée des vacances de Toussaint (les clubs y sont très favorables)

4 – Les Ecoles Féminines de Football

- 12 clubs labélisés
 - o 7 clubs doivent renouveler
 - o 5 en cours
 - o 4 clubs identifiés comme répondant potentiellement aux critères de club Label

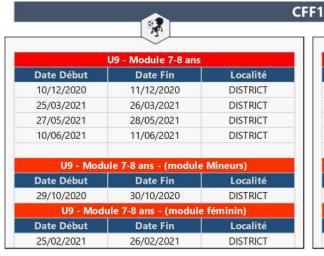
5 - Modules féminins

- Module U9 25&26/02/2021
- Module U11 22&23/04/2021
- Module Animatrice Fédérale 03/04/2021 et 22/05/2021 (rattachés aux finales U11 et 13F)

6 - Finales

- Finale Départementale U13F Pitch 03/04/2021
- Finales Futsal 26/05/2021
- Finale Départementale U11F 22/05/2021
- Finale Régionale U13F Pitch 08/05/2021
- Finale Nationale U13F Pitch du 23 au 24/05/2021
- Finale Régionale U11F 12/06/2021

FORMATION DES CADRES







U	15 - Module 13-14 an	is
Date Début	Date Fin	Localité
26/10/2020	27/10/2020	DISTRICT
25/01/2021	26/01/2021	DISTRICT
24/06/2021	25/06/2021	DISTRICT



S	EN - Module Seniors	\$ (0
Date Début	Date Fin	Localité
12/10/2020	13/10/2020	DISTRICT
08/03/2021	09/03/2021	DISTRICT
22/03/2021	23/03/2021	DISTRICT

MODULES COMPLÉMENTAIRES

CFF3



Gartien	de But -Module déco	Juverte-
Date Début	Date Fin	Localité
01/10/2020	02/10/2020	ANNULE
01/04/2021	02/04/2021	DISTRICT
Anima	atrice Fédérale de Fo	otball
Anima Date Début	atrice Fédérale de Fo	otball Localité
10.000000000000000000000000000000000000		

CFF 1-2	-3 (Septembre à Déc	embre)
Date Début	Date Fin	Localité
26/09/2020	26/09/2020	ANNULE
07/11/2020	07/11/2020	DISTRICT

PROGRAMME DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

En raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19, le mode de détection en vue des sélections départementales (U14 et U15 Féminines ; U14, U15 et U16 Garçons), ainsi que le Concours INF Clairefontaine nécessitent un aménagement.

En effet, il nous est difficile d'envisager des rassemblements mettant en relation de nombreux jeunes de clubs différents. Cependant, nous nous devons de répondre avec efficacité et pertinence au Parcours d'Excellence Sportif de notre Fédération.

En ce sens, les Techniciens du District, messieurs HAPPY Hervé, TAFININE Driss et OUDAYA Hedi, soutenus par les membres de notre Commission Technique vont être amenés à se déplacer au sein des clubs, afin d'observer et d'effectuer un rapport sur les rencontres des catégories concernées.

U13 (nés en 2008)

Objectif : Détection Concours d'entrée aux Pôles Espoirs de Clairefontaine et Reims

Mercredi 09/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay – Si besoin Mercredi 16/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay – Si besoin

<u>U13F (nées en 2008)</u>

Objectif: Sélection DISTRICT 94 en vue des détections U14F (n+1) - Finalité Participation en tournoi

Arrêt momentané du processus, afin de favoriser l'aboutissement des autres actions de détections et sélections

<u>U14 (nés en 2007) (En Attente Confirmation CTD PPF)</u>

Objectif: Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 03/02 Match amical (à définir) Mercredi 10/02 Match amical (à définir)

Mercredi 18/02 Interdistrict

U14F (nées en 2007)

Objectif: Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts - Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 03/02 Match amical (à définir)

Mercredi 10/02 Match amical (à définir)

Vendredi 19/02 Interdistrict

U15 (nés en 2006) (En Attente Confirmation CTD PPF)

Objectif: Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 18/11 Match amical (à définir)

Mercredi 21/11 Interdistrict

U15F (nées en 2006)

Objectif: Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts – Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 04/11 Match amical (à définir)

Mercredi 11/11 Interdistrict

U15 Futsal (nés en 2006)

Objectif: Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts –Sélection LPIFF- Finalité Pôle Espoir à Lyon

Tours de détection et matchs à définir en fonction de la disponibilité des gymnases 13/02 Interdistricts (lieu à définir) 27/02 Brassage LPIFF (lieu à définir)

U16 (nés en 2005)

Objectif: Détection pour Sélection DISTRICT 94
Mercredi 14/10 Match amical Extérieur (à définir)
Mercredi 28/10 Interdistrict (à définir)

<u>U18 Futsal (nés en 2004-03)</u>

Objectif: Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts -Sélection LPIFF

Tours de détection et matchs à définir en fonction de la disponibilité des gymnases 13/02 Interdistricts (lieu à définir) 27/02 Brassage LPIFF (lieu à définir)

FUTSAL JEUNES

Cette saison, nous mettrons en place des plateaux futsal pour les catégories U7 et U9 et des rencontres pour les U11 et U13. En fonction du nombre d'équipes engagées en U11 et U13, nous nous associerons ou pas aux départements voisins afin de permettre aux clubs d'avoir un nombre suffisant de rencontres.

Avec le District de Seine et Marne, nous mettrons en place un critérium U15.

Nous vous rappelons que pour participer à ces rencontres et plateaux, les jeunes doivent être licenciés.

Procès-Verbaux

EXTRAIT ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE « ELECTIVE »

DU DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL

Samedi 17 Octobre 2020 à Villiers sur Marne

Accueil des Clubs par le Président du District, Thierry MERCIER et les Membres du Comité de Direction

Nombre de voix de l'Assemblée Générale: 1856

Ouverture de l'Assemblée Ordinaire à 9h38

Nombre de clubs présents ou représentés :

* 78 Clubs représentant : 1 528 Voix

Quorum largement atteint

En préambule de l'Assemblée Générale Elective, quelques précisions ont été données aux Clubs quant au déroulement, puisque les Clubs Parisiens ne pouvaient pas s'exprimer pour les votes de la nouvelle liste et du Commissaire aux Compte. La Société en charge du vote a tenu compte de cette particularité, test fait avec les clubs.

- Quorum pour AG: 50 Clubs représentant au moins 619 Voix (Clubs 94 quorum : 42 Clubs représentant 508 Voix - Clubs Parisiens : 8 Clubs représentant : 111 Voix)
- Présence d'un Huissier de Justice : Me Olivier COTTINET
- Présentation de la Commission « Surveillance des Opérations Electorales » (Explications de son rôle)
- Modalités pour la remise des récompenses, pour respecter au mieux les gestes barrières

Après ces quelques explications, le Président, **Thierry MERCIER**, a débuté en respectant l'ordre du jour. Il a fait un historique du Club de Villiers sur Marne et a entamé son discours en remerciant la Ville de Villiers sur Marne et son Maire, **M. Jacques-Alain BENISTI** pour le prêt de la salle des fêtes «**Georges BRASSENS** » ce qui a permis que notre Assemblée Générale se déroule dans les meilleures conditions possibles et dans le strict respect des règles sanitaires. Il précise que suite aux dernières annonces gouvernementales, il avait sollicité la préfecture pour avoir la certitude de la possibilité de la tenue de l'Assemblée Générale, qui lui a été confirmée, la salle ayant une capacité d'accueil d'environ 600 personnes, et que nous en attendions environ 150, la seule restriction a été de ne pas faire de café d'accueil, ni de pot après l'Assemblée Générale.

Il remercie la présence de Mme Carole COMBAL, Maire-Adjointe aux Sports de la Ville de Villiers sur Marne et de M. Fernand DUARTE, Président du Club de Villiers ES.

Les diverses interventions lors de l'AG:

- -M. Thierry MERCIER, Président du District (Allocution)
- -Mme CAROLE COMBAL, Maire-Adjointe aux Sports de la Ville de Villiers sur Marne (Intervention pour un hommage au parcours effectué par Thierry MERCIER et la remise de la Médaille de la Ville)
- -M. Drisse TAFININE, CTD-DAP de notre District

(Modalités pour les Inscriptions au divers modules de formations : Educateurs, Dirigeants et Arbitres qui sont gérées par l'IR2F)

- -M. Fernand DUARTE, Président de VILLIERS ES
- -Mme LILI FEREIRA, Directrice Administrative (en préambule pour expliquer le déroulement)

Les principaux points abordés dans l'allocution du Président du District, Thierry MERCIER : Services Civiques

- ᢤ 60 Volontaires renouvelés cette saison et détachés dans nos Clubs… petit retard au démarrage,
- **♣** *Maintien à 8 mois pour le District (7 mois au niveau national)*
- ♣ Reconduction de la participation financière mensuelle à chaque club

<u>Modifications – Nouveautés - Sondage</u>

- → District Parisien = 6650 Licenciés en moins pour notre District (AG Elective le 3 Novembre 2020, début des compétitions saison 2021 /2022)
- ♣ Arrêt du Championnat U20 au District (Géré par la LPIFF), mais mise en place d'une Coupe au niveau Départemental
- ♣ Création d'une cellule COVID-19 au District
- ≰ Sondage pour la création d'un Critérium à 7 « +45 Ans », vote à main levée

Arbitrage

- Continuité du prélèvement Club et du paiement aux arbitres = afin de minimiser la perte pour le District, rappel 10 € par club concerné sera prélevé avec la dernière échéance de régularisation
- → Dans le contexte actuel, courriers aux Municipalités, aux Clubs et aux Arbitres (Vestiaires : entrée sur le complexe des véhicules des officiels, car si pas de vestiaire doit se changer dans sa voiture et y laisser ses affaires personnelles)

Incivilités Violences

- Du Conseil des Sages aux interdictions de stade
- En baisse, mais cette saison, suite à l'arrêt prématuré des compétitions le 15 Mars 2020 (Pas de comparaison possible)
- 4 Amendes 24 000 €
- Cette saison pas de CHAMPIONS dans nos Compétitions, mais des 1^{er}....

Fair-Plav

Suite à l'arrêt des compétitions prématurés suite au COVID-19, pas pris en compte cette saison

Football Féminin

- Au cours de cette saison, le District a réussi à maintenir un nombre supérieur à 2000 licenciées et la pratique s'est poursuivie en entrant dans une phase de pérennisation qui, nous l'espérons pourra se poursuivre
- Pour la saison en cours... les clubs s'engagent, il va falloir suivre, beaucoup de filles sur les terrains mais pas toutes licenciées pour le moment
- Labels = A ce jour 5 encore validés & 7 qui doivent renouveler dès cette saison et 4 nouveaux identifiés. Un accompagnement va être fait aux clubs concernés par l'équipe technique....
- ♣ Au niveau PRO : Répartition de la Subvention D1 / D2

Football d'Animation

Réunions début de saison (3 SITES) = Présences insuffisantes (22 clubs absents) 66 % de présence (76 % en 2019 et 80% en 2018)

Futsal

- 🖊 Allègement des mesures FUTSAL qui avaient été mises en place la saison dernière
- Une note a été adressée à tous les clubs FUTSAL
- Futsal, compétition la plus touchée pour le moment par la crise sanitaire, tous les matchs reportés pour le moment

FMI – Foot à 11

- ♣ 96 % = Fin de saison dernière
- 4 85 % début saison ... Si non utilisation, les amendes vont tomber, les matchs perdus, alors tous à vos tablettes...

Formations

Les formations sont gérées par l'IR2F — Intervention de Drisse TAFININE pour expliquer le fonctionnement

22^{éme} Tournoi International U16

Pas de Tournoi cette saison suite aux conditions sanitaires, reconduit dès la saison prochaine si les conditions le permettent, en espérant bien que OUI

Avenir

- ➡ Des rappels des principes et des valeurs qui ont guidé son action et insisté sur les réussites les plus récentes dont il est fier notamment le développement du football féminin et la baisse sensible des incivilités grâce à l'appui de toutes les parties prenantes (préfecture, police, mairies et clubs).
- 🛂 Vous allez élire un nouveau Comité de Direction, liste menée par M. Denis TURCK
- Football en Marchant au District
 - ❖ Le District du Val de Marne organise une journée « Foot en Marchant » multi générationnelle et mixte, le samedi 24 octobre 2020 au District.
 - ❖ Particularité de le pratique faire jouer tous les publics, quel que soit l'âge ou le sexe, dans une même rencontre. Pratique qui s'avère très ludique et conviviale.
 - Pensez à vous inscrire, message adressé à tous les clubs + site internet
- ♣ Demande aux Président(e)s d'être vigilant(e)s, (Pédophilie), ce n'est pas de la délation, mais informer afin que des interventions puissent être faites...

Remerciements

1^{er} Merci aux **165** bénévoles du District

2^{ème} Merci au personnel administratif et technique au service des clubs et en osmose avec le Comité de Direction et les Commissions.

3ème Merci aux clubs (qui relaient nos messages) Label, Fair Play.....

4ème Merci au Conseil Départemental du Val de Marne (Christian FAVIER, Daniel GUERIN, Gilles SAINT-GAL, le service des Sports), à La DDCS (- M. GUILLOTON Jean-Philippe, Antoine ARKI, Chef de service), à la FFF, à la LPIFF, à SKITA, à SPORT CO SHOP

Que ceux que j'oublie me pardonnent ...

Merci pour votre attention,

Bonne saison à tous dans le Fair-Play, le respect et l'amitié,

Les divers votes au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire « Elective » :

1-Nomination du Commissaire aux Comptes : M. Angel PINAR (Vote Clubs 94 uniquement)

M. Angel PINAR est élu à la majorité des voix exprimées : 1 219

Pour : 100 % (1 219 Voix)

2-Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du 12 Octobre 2019 à Bonneuil sur Marne (Vote tous les clubs 94+75)

Les procès-verbaux sont adoptés a à la majorité des voix exprimés : 1 462

Pour : 100 % (1 462 Voix)

3-Vote pour le renouvellement du Comité de Direction pour un mandat de 4 Ans (Vote Clubs 94 uniquement) :

<u>Liste présentée par M. Denis TURCK, qui a présenté son équipe est élue à la majorité</u> des voix exprimées : 1 180

Pour: 87,63 % (1 034 Voix)

Liste complète :

1. M. TURCK Denis (Président)

- 2. M. DARDENNES Patrick (Secrétaire Général)
- 3. M. FOLTIER Bruno (Trésorier Général)
- 4. M. BAQUE Henri
- 5. Mme BATHENAY Estelle
- 6. M. MAGGI Jean-Pierre
- 7. Mme IACOVELLA Sandrine
- 8. Mme GUILIANI Patricia
- 9. M. LACHASSAGNE Jean-Pierre
- 10. M. KOUNDE Edgard

Arbitre : M. ETIENNE Régis (Vice-Président Délégué)

Educateur : M. DELAGE Francis

Licenciée : Mme CHOQUET Pascale Médecin : Dr BOLOURIAN Mani

Représentant du Football Diversifié : M. FOPPIANI Jean Jacques

4-Approbation du Rapport Moral, rédigé par Lili FERREIRA (Vote tous les clubs 94+75)

Le rapport moral est adopté à la majorité des voix exprimées : 1452

Pour 100 % (1 452 Voix)

5- Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2020 (Vote tous les clubs 94+75)

Après intervention du Trésorier Adjoint, M. Jean Pierre MAGGI et du Commissaire aux Comptes.

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité des voix exprimées : 1430

Pour : 100 % (1 430 Voix)

6-Budget prévisionnel 2020 & 2021 (Vote tous les clubs 94+75)

Après intervention du Trésorier Adjoint, M. Jean Pierre MAGGI et du Commissaire aux Comptes. Le budget prévisionnel est adopté à la majorité des voix exprimées : 1 243

Pour : 90,43 % (1 124 VOIX)

Les diverses remises :

- ➤ Médailles au titre de Dirigeants de Clubs
- > Récompense : Vainqueur E-COUPE 94 pendant le Confinement
- Diplômes D1
- > Challenge Dynamique
- Clubs ayant organisé une session de Formation 2019 & 2020
- > Trophée à la ville de Villiers sur Marne
- ➤ Trophée + 1 malle pédagogique au Club de Villiers ES

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE à 12h05

L'intégralité du procès-verbal paraîtra ultérieurement

Les décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de la gestion statutaire interne de l'association que constitue le District sont susceptibles de recours devant la juridiction compétente dans un délai de cinq ans à compter de leur publication. La recevabilité du recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant leur publication, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU LUNDI 19 OCTOBRE 2020

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mme GUILIANI Patricia, et MM., GLAUDE Gérard, GRESSIEN Georges, LEBERRE Jean-

Claude, NOYON Joël, SAINT-ALBIN Maurice.

Assistent: TAFININE Driss,

<u>Absents excusés</u>: Mmes NAZICAL Marie-Ange et RANSOU Virginie, MM. DARDENNES Patrick, FOLTIER Bruno, GIRARD Jean-Claude, KUNTZMAN Michel, LOPES Paulo, GOURDOU Jean-Philippe,

FETOUS Lakhdar, MOUSTAMID Abdou.

Barème de l'amende F.M.I (Feuille de match informatisée)

en « FOOTBALL D'ANIMATION » à compter de JANVIER 2020

1ère: non-utilisation: un RAPPEL,

<u>2ème</u>: non-utilisation : une AMENDE de 50 € (par équipe sans F.M.I.).

AVIS AUX CLUBS

La Commission vous demande

d'utiliser impérativement la F.M.I.

Le calendrier est modifié le 1er TOUR FESTIVAL : U13 PITCH se déroulera :

Le SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020.

Le CHALLENGE REGIONAL se déroulera le SAMEDI 28 NOVEMBRE 2020.

SAISON: 2020 / 2021

1°) - Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :

Le nom du club,
 L'objet de votre demande et les références des rencontres,
 (Catégorie U6 à U13 - groupe - poule et date de la rencontre)
 UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

2°) - Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM 94 : E-mail :

secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la technique@districtvaldemarne.fff.fr

<u>NB</u> : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL.

Courrier postal: **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX.

Tél_: 01.55.96.11.00 - Fax: 01.55.96.04.44

(<u>Technique</u>: **DRISS** 01.55.96.11.43 ou **HEDI**: 01.55.96.11.42).

3°) - Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et N° de licence :

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2018.

Courrier club de Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2018.

Objet: report d'une rencontre

Responsable Monsieur.....club x. Licence n°.......

A Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

U12 - U13

Courrier de l'US IVRY FOOTBALL du 12/10/2020 :

US IVRY FOOTBALL / SUCY FCU13 G6 A, B, C, D du 10/10/2020.

Pris note de vos problèmes de tablette.

Courrier de VINCENNES CO du 12/10/2020 :

VINCENNES CO/ALFORTVILLE US-U13 G8 A, B du 10/10/2020.

Pris note de vos problèmes de F.M.I.

Courrier de RUNGIS US du 19/10/2020 :

RUNGIS US /CHEVILLY LARUE ELAN U13 G8 A, B du 10/10/2020.

Pris note de vos problèmes de F.M.I.

Amende de 50€ à CHEVILLY LRUE ELAN pour non utilisation de la FMI après 1er avertissement.

<u>1er TOUR COUPE FESTIVAL U13 PITCH</u>: LE SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020

ATTENTION:

LA COMMISSION VOUS DEMANDE DE VERIFIER VOS ENGAGEMENTS EN COUPE FESTIVAL U13.

SI VOUS AVEZ DES CHANGEMENTS :

MERCI DE NOUS ENVOYER UN COURRIER

OU UN @MAIL AVANT:

LE LUNDI 09/11/2020 (DERNIER DELAI).

Heure d'accueil : 14 H 00,

Début des rencontres : 14 H 30,

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.

Toute feuille d'engagement contenant un joueur non licencié entrainera la disqualification de l'équipe

La commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'arbitrer.

Rappel: Article - 160 Nombre de joueurs Mutation

Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements. Mise en place des rencontres: Les 16 équipes sont regroupées en une poule de 16 après tirage au sort intégral. Les équipes seront opposées selon la formule ECHIQUIER.

Lors de cette finale, un club ne peut pas présenter plus d'une équipe.

CENTRE AVENIR SPORTIF D'ORLY

Stade Georges Méliès - 99, Avenue de la Victoire - 94310 ORLY.

POULE 1 : Festival U13 1er tour POULE 2 : Festival U13 1er tour

AVENIR SPORTIF D'ORLY 1 CHOISY LE ROI A.S.3 CENTRE FORMATION F. PARIS 1 U. FOOTBALL CRETEIL 1 AVENIR SPORTIF D'ORLY 2 A. S. ULTRA MARINE 1 CHOISY LE ROI A.S. 4 U. FOOTBALL CRETEIL 2

CENTRE ARCUEIL C.O.

Stade Louis FREBAULT - 19, Rue du Colonel FABIEN - 94110 ARCUEIL.

POULE 3 : Festival U13 1er tour POULE 4 : Festival U13 1er tour

ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1 HAY LES ROSES C.A. 3 CACHAN C.O. 1 VILLEJUIF U.S. 3 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 2 HAY LES ROSES C.A. 4 O. CLUB D'IVRY 1 VILLEJUIF U.S. 4

CENTRE CHARENTON C.A.P.

STADE HENRI GUERIN - ILE MARTINET - 94220 CHARENTON-LE-PONT.

POULE 5 : Festival U13 1er tour POULE 6 : Festival U13 1er tour

CHARENTON C.A.P. 1
PARIS UNIVERSITE CLUB 3
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 3
ENTENTE SPORTIVE PARIS XIII 1

CHARENTON C.A.P. 2
PARIS UNIVERSITE CLUB 4
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 4
VINCENNOIS C.O. 1

CENTRE BOISSY F.C.

Stade Maurice PREAULT - 16, Avenue Charles De GAULLE - 94470 BOISSY-SAINT-LEGER.

POULE 7 : Festival U13 1er tour

POULE 8 : Festival U13 1er tour

BOISSY F.C. 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 3
FOOTBALL CLUB DE BREVANNES 1
F. C. MANDRES PERIGNY 1

BOISSY F.C. 2 CRETEIL LUSITANOS F. US 4 ASPTT VILLECRESNES 1 LIMEIL BREVANNES A.J. 3

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

STADE DUVAUCHELLE - RUE DOMINIQUE DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL.

POULE 9 : Festival U13 1er tour POULE 10 : Festival U13 1er tour

CRETEIL LUSITANOS F. US 1
BONNEUIL S/MARNE C.S. 1
LUSITANOS ST MAUR U.S. 1
VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1

CRETEIL LUSITANOS F. US 2
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1
MINIS AND MAXIS 1
VALENTON FOOTBALL ACADEMY 2

CENTRE CHOISY LE ROI A.S.

STADE JEAN BOUIN, 39-41 rue Pompadour - 94600 CHOISY-LE-ROI.

POULE 11 : Festival U13 1er tour POULE 12 : Festival U13 1er tour

CHOISY LE ROI A.S. 1
MAISONS ALFORT F.C. 1
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL
CHEMINOTS 1

CHOISY LE ROI A.S. 2 NOISEAU STE S. 1 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2 VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS 2

CENTRE PARIS UNIVERSITE CLUB

Stade DALMASSO - Cité Universitaire - 04, Avenue Pierre de Coubertin - 75014 PARIS.

POULE 13 : Festival U13 1er tour POULE 14 : Festival U13 1er tour

PARIS UNIVERSITE CLUB 1 R.C. PARIS 10 1 FRESNES A.A.A.S 1 ST MANDE F.C.1

PARIS UNVERSITE CLUB 2 R.C. PARIS 10 2 GENTILLY ATHLETIC CLUB 1 JOINVILLE R.C.3

CENTRE HAY LES ROSES C.A.

Stade Intercommunal - Avenue du Général de GAULLE - 94550 CHEVILLY LARUE.

POULE 15 : Festival U13 1er tour POULE 16 : Festival U13 1er tour

HAY LES ROSES C.A. 1 CAMILLIENNE SP. 12EME 1 CHANTIERS PARIS U.A. 1 PARIS 13 ATHLETICO 1 HAY LES ROSES C.A. 2 CAMILLIENNE SP. 12EME 2 CHANTIERS PARIS U.A. 2 RUNGIS U.S. 1

CENTRE LIMEIL BREVANNES A.J.

Complexe sportif Didier PIRONI - 21 Avenue DESCARTES - 94450 LIMEIL-BREVANNES.

POULE 17 : Festival U13 1er tour

POULE 18 : Festival U13 1er tour

LIMEIL BREVANNES A.J. 1 ORMESSON U.S. 1 VILLENEUVE ABLON U.S.1

ASONABA A

ASOMBA 1 EXEMPT

CENTRE VILLEJUIF U.S.

STADE Karl MARX - 43 Rue Youri GAGARINE - 94800 VILLEJUIF

POULE 19 : Festival U13 1er tour POULE 20 : Festival U13 1er tour

VILLEJUIF U.S.1 VITRY E.S.1

U. S. IVRY FOOTBALL 1

EXEMPT

VILLEJUIF U.S. 2 VITRY E.S. 2

U. S. IVRY FOOTBALL 2

LIMEIL BREVANNES A.J. 2

AVENIR SPORTIF D'ORLY 3

ORMESSON U.S. 2

EXEMPT

CENTRE ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

STADE DES CORNEILLES – 47, Boulevard des CORNEILLES – 94100 SAINT-MAUR

<u>POULE 21 : Festival U13 1er tour</u> <u>POULE 22 : Festival U13 1er tour</u>

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1

SUCY F.C.1

FONTENAY SS/BOIS U.S.3

EXEMPT

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2

SUCY F.C.2

Fontenay SS/BOIS U.S.4

EXEMPT

CENTRE JOINVILLE R.C.

Stade Jean-Pierre GARCHERY - 01 Avenue DES CANADIENS JOINVILLE-LE-PONT - 75012 PARIS.

POULE 23 : Festival U13 1er tour POULE 24 : Festival U13 1er tour

JOINVILLE R.C. 1

NOGENT S/MARNE F.C. 1

VITRY C.A. 1 EXEMPT JOINVILLE R.C. 2

FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 1

THIAIS F.C. 1

EXEMPT

CENTRE FONTENAY SS/BOIS U.S.

STADE GEORGE LE TIEC - 02, Rue Lacassagne - 94120 FONTENAY- SOUS-BOIS.

POULE 25 : Festival U13 1er tour POULE 26 : Festival U13 1er tour

FONTENAY SS/BOIS U.S. 1 VAL DE FONTENAY AS 1 VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1

EXEMPT

FONTENAY SS/BOIS U.S. 2 VAL DE FONTENAY AS 2 BRY F.C. 1 **EXEMPT**

SAISON: 2020 - 2021

$N^{\circ}03$ - JOURNAL DES AMENDES en \ll FOOT ANIMATION \gg (PV DU 19/10/2020)

<u>CLUBS</u>	CLUBS AMENDES	<u>MOTIFS</u>	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
516843	CHEVILLY-LARUE	Non utilisation de la FMI après 1 ^{er} avertissement	RUNGIS US/CHEVILLY LARUE ELAN U13 G8 A,B du 10/10/2020	50 €

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait : U11 /U13 (par équipe),	10,00 €
2éme forfait : U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3éme forfait : U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,),	10,00 €
Disqualification : G. BOULOGNE, Festival U13 et Challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	15,00 €
Forfait non-avisé : G. BOULOGNE, Festival U13 et Challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2éme tour, 2éme Tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Forfait non-avisé : G. BOULOGNE, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2éme tour, 2éme Tour Coupe VDM FUTSAL,	60,00 €
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3éme tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3éme tour,	90,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL,	120,00 €
Forfait non-avisé : G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale VDM FUTSAL,	120,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (defifoot intercubs),	100,00 €
Compte-rendu non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00 €

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 19/10/2020

Président : M. FOPPIANI

<u>Présents</u>: Mmes FAUTRA - POLICON – MM. ALVES - TAVENOT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

<u>U14 - D3-B</u> <u>PARIS 10 RC / CHEVILLY LARUE ELAN</u> <u>Du 10/10/2020</u>

Réserve du club de **PARIS 10 RC** sur la qualification et la participation du joueur **LONKUTA Kiessey** au regard de la validité de sa licence quant aux nécessaires 4 jours francs (article 89 du RSG de la FFF).

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable et fondée.

Après vérification, le joueur **LONKUTA Kiessy** possède une licence enregistrée **au 07/10/2020** et n'était donc pas qualifié pour disputer la rencontre.

En conséquence, la commission décide match perdu au club de CHEVILLY LARUE ELAN (-1 point, 0 but) pour avoir fait participer un joueur non qualifié pour en attribuer le gain à PARIS 10 RC (3 points, 3 buts).

Débit CHEVILLY LARUE ELAN : 50€ Crédit PARIS 10 RC : 43,50€

U18 - D2-A

KREMLIN BICETRE CS / GENTILLY AC

Du 11/10/2020

La commission prend connaissance de la demande d'évocation par courriel en date du 12/10/2020 du club de KREMLIN BICETRE CS sur la qualification et la participation du joueur RUDOLF Antoine, licence N° 2545991869 du 07/10/2020 du club de GENTILLY AC.

La commission,

Agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort l'évocation irrecevable car ne rentrant pas dans le champ d'application d'une évocation.

- Participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- Inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
- Acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements,
- Inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet d'une procédure de délivrance du Certificat International de Transfert,
- Infraction définie à l'article 207 des présents règlements.

Par ces motifs, la commission dit qu'il n'y a pas lieu à évocation et confirme le résultat acquis sur le terrain.



FEMININES

Réunion restreinte

RAPPEL

Pour participer aux critériums de leur catégorie d'âge, les joueuses doivent être licenciées

L'utilisation de la FMI est obligatoire.

Le Comité de Direction réuni le 13 novembre 2019, a décidé d'appliquer des amendes pour non utilisation de la FMI à compter du 1^{er} janvier 2020

Barèmes des amendes FMI « Critériums féminins »

1ère non utilisation: rappel

2ème non utilisation : Amende 50 euros

EQUIPES ENGAGEES

U11F

PUC – CHOISY LE ROI AS – PARIS FC – FC THIAIS – ES VITRY – LA CAMILIENNE - US FONTENAY – APAC – LE PLESSIS TREVISE – FC NOGENT – VGA ST MAUR – US CRETEIL - AAS FRESNES – FC MAISONS ALFORT – ORLY AVS – PARIS 13 ATL – FC ST MANDE – US VILLENEUVE ABLON – CO VINCENNES

♣ Soit 19 équipes

U13F

PUC – CO VINCENNES – FC THIAIS 1– FC MAISONS ALFORT – ORLY AVS – PARIS FC - US FONTENAY – VGA ST MAUR 1– PARIS 13 ATL – LA CAMILIENNE – US CRETEIL - ES VITRY- VGA ST MAUR 2 – AS CHOISY – FC THIAIS 2 – LE PLESSIS TREVISE – FC NOGENT – FC SUCY - LIMEIL AJ –US VILLENEUVE ABLON – US VILLEJUIF – CO CACHAN – COSM ARCUEIL – CA L HAY LES ROSES

♣ Soit 24 équipes

<u>U15 à 8 – Samedi</u>

PUC – FC CHAMPIGNY – FC THIAIS – VALENTON – ASF LE PERREUX

U15 à 8 Dimanche

AS CHOISY LE ROI – CO VINCENNES – APAC – RC JOINVILLE – LE PLESSIS TREVISE – US CRETEILM LUSITANOS - CA L HAY LES ROSES – US VILLEJUIF – CSA KREMLIN BICETRE – COSM ARCUEIL LIMEIL AJ – US VILLENEUVE ABLON – VILLENEUVE ST G AC

♣ Soit 13 équipes



U18 à 8

 $\begin{array}{l} {\rm PUC-CO~VINCENNES-ELAN~CHEVILLY-CSA~KREMLIN~BICETRE-COSM~ARCUEIL-LIMEIL~AJ-US~VILLENEUVE~ABLON} \end{array} \\$

♣ Soit 7 équipes

SENIORS à 7

PUC 3 – AAS FRESNES – FC THIAIS – FC NOGENT – ELAN CHEVILLY LARUE – RC JOINVILLE – ASF LE PERREUX – APSAP PARIS – FC MAISONS ALFORT

Soit 9 Equipes

Le calendrier des rencontres sera établi très prochainement. Les clubs souhaitant modifier leur engagement doivent le faire avant le 25 octobre dernier délai.

La première journée de critérium aura lieu le week-end des 7 et 8 novembre 2020.

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 20 Octobre 2020

<u>Présents</u>: Mme POLICON Marie Thérèse, MM. LEFEUVRE Louis, ARNAUD Jonathan.

Excusé: BRUNET Denis

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Dérogation horaire et lieu de match à domicile pour US CRETEIL LUSITANOS :

Les équipes U14 D2.A (équipe 3) et U14 D3. C (équipe 4) débuteront leurs rencontres en championnat et coupe de l'amitié à 14h hiver/été.

L'équipe U16 D2.A jouera ses rencontres à domicile à 12h30 au stade DUVAUCHELLE, Terrain Ouest. *La Commission donne son accord.* AVIS AUX CLUBS CONCERNES.

Dérogation horaire à domicile pour FONTENAY US2 :

L'équipe U18 D3.B jouera ses rencontres à domicile à 16h30 au stade G.LE TIEC 2 (synthétique) La Commission donne son accord. AVIS AUX CLUBS CONCERNES.

Parc du Tremblay.

Le Parc est fermé : le dimanche 1^{er} novembre, le mercredi 11 novembre 2020 Du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus Lundi 5 avril 2021 Samedi 1 et 8 mai 2021 Jeudi 13 mai 2021

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

Rappel: Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans <u>les 3 dernières journées de Championnat</u> : **100.00 euros**

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2020/2021 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH:

http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf

FEMININES

Toutes les rencontres du championnat féminin de Division 1 devront débuter <u>au plus tard à 17h</u> afin de permettre aux équipes visiteuses de respecter le couvre-feu fixé par les autorités.

U16

22993088 - FONTENAY US / MINIS & MAXIS U16 D4 du 12/10/2020

Match non joué 12 jeunes joueurs du club ayant été en contact avec un cas de COVID 19 et ayant du respecter les consignes de sécurité.

La commission donne match à jouer et transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

22605354 - LUSITANOS US / CACHAN ASCO U16 D1 du 25/10/2020

Ce match se jouera à 15h – Stade Fernand Sastre à Saint Maur.

U18

23065850 - BOISSY FC / PARIS CFF U18 D3 du 11/10/2020

Lecture de la feuille de match. La commission constate que seulement 7 joueurs de Boissy FC étaient présents.

En conséquence, elle donne match perdu par forfait à l'équipe de Boissy FC, le nombre minimum de joueurs nécessaire pour pouvoir disputer une rencontre étant de 8.

Boissy FC: -1 point, 0 but (2ème forfait) CFF Paris: 3 points, 5 buts

SENIORS

23271536 - ASAF PEROU / CHEVILLY LARUE ELAN Seniors D4.D du 11/10/2020

Lecture du courriel de Chevilly Larue Elan - Match non joué, l'équipe de Pérou ASAF n'étant pas présente alors que celle de Chevilly Larue Elan s'est déplacée.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Pérou ASAF :

Chevilly Larue Elan: 3 points 5 buts ASAF Pérou: -1 point, 0 but (1er forfait)

22602732 - CRETEIL UF / CACHAN ASCO Seniors D3.A du 25/10/2020

Courriel de Créteil UF.

La commission prend note de la fermeture des installations par la Ville de Créteil et accepte le report du match à une date ultérieure.

Transmis aux calendriers pour date à fixer.

23271541 - PARIS 10 RC / PEROU ASAF Seniors D4.D du 25/10/2020

Courriel du club de Paris 10 RC qui indique que ce club est toujours dans l'attente de la désignation de son terrain par la Ville de Paris.

La commission accepte le report de la rencontre à une date ultérieure et transmets aux calendriers pour date à fixer.

ANCIENS - CRITERIUM + 45 ans - CRITERIUM +55 ans

22607621 - MAISONS ALFORT FC / MACCABI CRETEIL Anciens D2B du 11/10/2020

Courriel non officiel de Maccabi Créteil.

Match non joué en raison d'un cas de COVID 19 dans le club.

Aucune information n'ayant été communiquée au district du Val de Marne (mail reçu le 12 octobre à 12h40) ni au club adverse, la commission donne match perdu par forfait à Maccabi Créteil.

Maisons Alfort FC: 3 points, 5 buts

Maccabi Créteil : -1 point, 0 but (1er forfait).

23043883 - FONTENAY US / THIAIS FC Critérium +45 ANS B du 27/09/2020

Match non joué car l'équipe de Thiais FC ayant refusé de disputer la rencontre, les vestiaires étant fermés par décision municipale en raison de l'épidémie de COVID 19.

La commission donne match perdu par forfait à THIAIS FC :

Fontenay US: 3 points, 5 buts

Thiais FC: -1 point, 0 but (1er forfait non avisé)

23049212 - PUC / LE PERREUX ASF Critérium +55 ANS du 11/10/2020

Lecture de la feuille de match.

L'équipe de l'ASF Le Perreux étant absente, la commission donne match perdu par forfait à l'ASF Le

Perreux:

PUC: 3 points, 5 buts

Le Perreux ASF : - 1 point, 0 but (1er forfait)

23049217 - PARIS FC / PUC Critérium +55 ANS du 25/10/2020

Courriel du PUC – La commission demande au club du PUC de trouver un accord avec le club du Paris FC pour disputer cette rencontre à une autre date qui devra être communiquée au district.

Critérium +55 ANS - PARIS 13 ATLETICO

Ce club joue toutes ses rencontres à domicile à 11h – prévenir vos adversaires

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

- -En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- -Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- -Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- -Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraineur est exclu de cette fonction).
- -Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier du Parc du Tremblay du 15/09/20

Afin de mettre en œuvre les mesures sanitaires liées à la COVID 19, les vestiaires ne seront plus mis à la disposition des joueurs, seul l'accès aux sanitaires extérieurs leur sera autorisé. Cependant seuls les arbitres officiels auront un vestiaire attribué pour chaque rencontre officielle.

Courrier de la mairie d'Ivry du 29/09/20

Indisponibilité du stade Chaussinand en raison de la construction d'un collège. Accord de la commission pour que MINHOTOS de BRAGA anciens D2 joue ses rencontres à 11 h au stade Lénine à lvry. Ce club doit prévenir tous ses adversaires.

Courrier de la mairie de Joinville du 03/09/20

La commission prend note que les vestiaires n'étaient pas disponibles les 3 et 4 octobre, ceux-ci risquent de ne pas l'être également les prochains week end. Le club de JOINVILLE devra se renseigner et prévenir les différents adversaires.

La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine. (Décision de la Commission des <u>Terrains & Equipements</u>)

COMMISSION DES COUPES

Réunion du Mardi 20 octobre 2020

<u>Président</u>: M. Combal

Présents: MM. Boussard, Lefeuvre.

Compte tenu des difficultés liées au Covid 19. Il n'y aura pas de calendrier prévisionnel pour les tirages et les matchs de Coupe de toutes les catégories cette saison.

Les clubs seront informés au minimum 15 jours avant la date des rencontres.

U20 Val de Marne

Les Matchs auront lieu le 22/11/20. Tirage le 27/10/20.

U18 Val de Marne

Les Matchs auront lieu le 22/11/20. Tirage le 03/11/20.

23286527-Villeneuve AFC / Alfortville US 1er tour du 18/10/20

Accords via Footclubs. Accord de la Commission sous réserve que ce match ait lieu à 17h00 compte tenu des circonstances actuelles.

23286528-CFF Paris / Gentilly AC 1er tour du 18/10/20

Courrier de Gentilly AC. La Commission prend note.

23286530-Sucy FC / Val de Fontenay AS 1er tour du 18/10/20

Lecture du rapport de l'arbitre. La Commission enregistre le forfait de Val de Fontenay AS. L'équipe de Sucy FC est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

23286535-Ormesson US / Orly AVS 1er tour du 18/10/20

Courrier d'Orly AVS. La Commission prend note.

23286542-Bonneuil CSM / Boissy FC 1er tour du 18/10/20

Lecture du rapport de l'arbitre. La Commission enregistre le forfait de Boissy FC. L'équipe de Bonneuil CSM est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

U16 Val de Marne

23153142-Rungis US / RC Paris 10 1er tour du 18/10/20

Courriers des 2 clubs. Compte tenu de la situation (Covid 19), la Commission reprogramme cette rencontre le 31/10/20 (date butoir) à 16h00 au stade Lucien Grelinger à Rungis.

23153175-Mini et Maxi / Villiers ES 1er tour du 18/10/20

Courrier de Mini et Maxi. La Commission enregistre le forfait avisé de votre équipe.

L'équipe de Villiers ES est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

U16 Amitié

231153691-Fontenay US (2) / Chantier UA (2) 1er tour du 18/10 /20

Courrier de Chantier UA. La Commission enregistre le forfait avisé de votre équipe.

L'équipe de Fontenay US est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

U14 Val de Marne

Le tirage a été effectué par Mr Abed Michel.

Désignation des matchs comptant pour le 2^{eme} tour qui aura lieu le 31/10/20 à 16h00 sur le terrain du 1^{er} nommé. Voir liste des matchs sur la liste du District.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

Exempts : Les clubs de ligue.

23211767-Paris ES XIII / Champigny FC 1er tour du 17/10/20

Lecture du courrier de Paris 13 ES. La Commission enregistre le forfait avisé de votre équipe. L'équipe de Champigny FC est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

23211758- Créteil UF / Fresnes AAS 1er tour du 17/10/20

Courrier d'UF Créteil. La Commission enregistre le résultat et remercie le club de Créteil UF.

Créteil UF: 1 / Fresnes AAS: 6

23211768-Cachan CO / ASOMBA 1er tour du 17/10/20

Courrier de l'ASOMBA. La Commission enregistre le forfait avisé de votre équipe.

L'équipe de Cachan CO est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

23211769-Boissy FC / Vitry CA 1^{er} tour du 17/10/20

Courrier de Boissy FC. La Commission enregistre le forfait avisé de votre équipe.

L'équipe de Vitry CA est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

U14 Amitié

Le tirage a été effectué par Mr Abed Michel.

Désignation des matchs comptant pour le 2^{eme} tour qui aura lieu le 31/10/20 à 16h00 sur le terrain du 1^{er} nommé. Voir liste des matchs sur la liste du District.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

1 arbitre officiel sera désigné à la demande des clubs.

Anciens Val de Marne

Les matchs auront lieu le 22/11/20. Tirage le 27/10/20.

23211916- ASOMBA / Ivry US 1er tour du 04/10 /20

Courrier d'ASOMBA. Voir le P.V du 13/10/20 du journal numérique.

23212030-Arrighi AS / Mandres Périgny FC 1er tour du 04/10 /20

Courrier de Mandres Périgny FC. La Commission enregistre le forfait avisé de votre équipe.

L'équipe d'Arrighi AS est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

+45 ans Val de Marne

Les matchs auront lieu le 22/11/20. Tirage le 27/10/20.

23211899- AC Tropical / Paris 13 Athlético 1er tour du 18/10/20

Courrier de Paris 13. L'équipe de Tropical AC étant forfait général en championnat, cette dernière est retirée de la compétition. L'équipe de Paris 13 Athlético est qualifiée pour la suite de l'épreuve

Rappel:

La Commission prendra une décision pour les clubs qui n'auront pas retourné la charte avant le 1^{er} tour.

Entreprise Val de Marne

Les matchs auront lieu le 14/11/20. Tirage le 27/10/20.

L'épreuve est ouverte à toutes les équipes dépendant du territoire du Val de Marne et disputant les championnats Ent. Critérium R1 élite, Ent. Critérium R1 et R2, Ent. SM R1 et R2.

Séniors Féminines Val de Marne

Le tirage a été effectué par Mr Abed Michel.

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu **le 31/10/20 à 16h00** sur le terrain du 1^{er} nommé. Voir liste des matchs sur le site du District.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but. 1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

<u>Exempts</u>: Créteil-Lusitanos US, Paris FC (2), Paris FC (3), St Maur VGA (3), Cachan CO, Paris Féminin, Villeneuve-Ablon US (1), St Maur VGA (2), PUC (1), Joinville RC.

COMMISSION DU CALENDRIER **DES CHAMPIONNATS DU FOOT A 11**

Réunion du 21 Octobre 2020

RAPPEL:

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON 2020 / 2021 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

- -La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.
- -Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).
- -Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4

SUCY FC (3) (PV du 06/10/2020) ALFORTVILLE US (3) (PV du 29/09/2020)

U16 D2

GENTILLY AC (PV du 13/10/2020)

U16 D3

BONNEUL CSM (2) (PV du 22/09/2020) LE PERREUX FR (2) (PV du 29/09/2020)

U16 D4

PORT. ACA CHAMPIGNY (PV du 22/09/2020) VILLENEUVE ST GEORGES FC (PV du 22/09/2020) CHEVILLY LARUE ELAN (2) (PV du 13/10/2020)

U14 D4

OL. CLUB IVRY (PV du 06/10/2020) FONTENAY US (3) (PV du 13/10/2020)

U14 D5

ST MANDE FC (2) (PV du 22/09/2020) VILLENEUVE ST GEORGES FC (PV du 22/09/2020) CHEVILLY LARUE ELAN (2) (PV du 13/10/2020)

CDM D2

BOISSY UJ (PV du 29/09/2020)

ANCIENS D2

LE PERREUX FR (13) (PV du 29/09/2020)

ANCIENS D3

ALFORTVILLE US (PV du 29/09/2020)

DERNIERES DIVISIONS

Seniors D4: reste 3 places

U18 D3: plus de place, liste d'attente: 1er: CHANTIERS UA

U16 D4: plus de place U14 D5: reste 2 places CDM D2 : reste 3 places

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{er} appel de Feuille de Match manquante

22610314 – Joinville RC (3) / Créteil-Lusitanos US (2) en U14 D1 du 10/10/2020

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 31 OCTOBRE 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

U14 D4.A:

22612454 - ENT. SANTENY-MANDRES / SUCY FC (2) du 26/09/2020

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 22 NOVEMBRE 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

SENIORS D1:

22601681 – UJA MACCABI PARIS (2) / LIMEIL-BREVANNES AJ du 13/09/2020

U18 D3.B:

23065847 - LIMEIL-BREVANNES AJ (2) / CHENNEVIERES SFC du 27/09/2020

U16 D4.C:

22993177 - ORMESSON US (2) / ENT. SANTENY-MANDRES du 27/09/2020

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 Ans et + 55 Ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée. Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes (Article 44.4 du RSG du District du 94) :

- En cas de 1ère non utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non utilisation dans les 3 mois : amende de 100 Euros
- En cas de 3ème non utilisation ou plus dans les 3 mois : match perdu par pénalité (0 but, -1 point)

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI au 15/10/2020 :

201101111111111111111111111111111111111	1ère non utilisation	2ème non utilisation	3ème non utilisation
COMPETITIONS / CLUBS	(Avertissement)	(Amende de 100 €)	(Match perdu par pénalité)
SENIORS D1			
SUCY FC (2)	27/09/2020		
SENIORS D4			
BOISSY FC (2)	11/10/2020		
U18 D2			
SUCY FC	27/09/2020		
U 16 D2			
PARIS 13 ATHLETICO (3)	20/09/2020		
U 16 D4			
VILLENEUVE AFC (2)	27/09/2020		
U14 D3			
PARIS 13 ATHLETICO (4)	26/09/2020		
U14 D4			
MAISONS-ALFORT FC (3)	26/09/2020		
SENIORS FEMININES D1			
CHOISY AS	26/09/2020		
CRETEIL UF	26/09/2020		
FUTSAL D1			
VISION NOVA (2)	18/09/2020		
CAL 94 FUTSAL	19/09/2020		

E-FOOT N° 537 Page 39 de 41

ANNEXES

DISTRICT VAL DE MARNE

Dossiers par club*

Club :	532125	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.			
Dossier :	19463734	du 20/10/2020 U14 D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	22612278	10/10/2020
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	20/10/2020	20/10/2020	40,00€
				Total :	40,00€
				Total Général :	40,00€